



## Quel est notre statut fiscal.

Par **Noustrois**, le **20/04/2022 à 16:40**

Bonjour à tous.

La situation du couple :

Madame bis, bien divorcée.

Monsieur, toujours marié sous régime de communauté avec Madame ex

- demande de divorce (rupture du lien conjugal) en 2007

- autorisation de quitter le domicile par jugement

- installation chez Madame bis

- fin 2009, après 2 ans de séparation, abandon de la procédure de divorce (pour mettre fin à une guerre d'usure, contre droit à habiter où il veut, sans séparation légale)

- "Madame ex" toujours épouse légale habite la maison de la communauté (gratuitement)

Mon questionnement :

Bien que Monsieur soit déclaré résident à mon adresse, depuis maintenant 15 ans, nous faisons, chacun des trois, nos déclarations fiscales séparées. Ce qui me convient parfaitement, nos revenus et nos héritiers restant bien distincts.

Est-ce correct ? Sommes nous en infraction ?

Quelle règle, loi, décret pourrais je faire valoir si le fisc contestait ?

Merci d'avance.

Par **Marck.ESP**, le **20/04/2022 à 17:00**

Bonjour

C'est bien ainsi.

Couple séparé officiellement, 2 déclarations + vous =3.

Par **Noustrois**, le **20/04/2022 à 17:12**

Merci beaucoup.

Existet'il un texte précisant la chose ?

Par **Marck.ESP**, le **20/04/2022 à 18:40**

Confirmation sur le site des impôts

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/que>